

Régime de pensions du Canada – Sécurité de la vieillesse

Rapport trimestriel des montants mensuels et données connexes d'avril à juin 2015

Régime de pensions du Canada (RPC) et Régime de rentes du Québec (RRQ)

Type de prestations	Nouvelles prestations Montant maximal (2015)		Nombre de prestations Janvier 2015		Montants versés Janvier 2015	
	RPC	RRQ	RPC	RRQ	RPC	RRQ
Retraite (à l'âge de 65 ans)	1 065,00 \$	1 065,00 \$	4 615 319	1 671 681	2 539,2 M\$	830,1 M\$
Prestations après - retraite (RPC) (à l'âge de 65 ans)*	26,63 \$		965 456		11,3 M\$	
Supplément de rente de retraite (RRQ)**		20,42 \$		384 915		8,1 M\$
Invalidité	1 264,59 \$	1 264,56 \$	329 388	65 383	288,9 M\$	61,7 M\$
Survivant – moins de 65 ans	581,13 \$	(voir note 1)	227 044	70 380	88,3 M\$	47,6 M\$
Survivant – 65 ans et plus	639,00 \$	639,00 \$	849 571	292 618	267,0 M\$	92,4 M\$
Total – prestations de survivant***			1 076 615	362 998	355,2 M\$	140,0 M\$
Enfant de cotisant invalide	234,87 \$	74,57 \$	77 519	6 770	18,2 M\$	0,6 M\$
Enfant de cotisant décédé	234,87 \$	234,87 \$	61 992	13 364	14,5 M\$	3,2 M\$
Décès (prestation maximale - paiement unique)	2 500,00 \$	2 500,00 \$	12 958	5 144	29,6 M\$	12,6 M\$
Total – prestations du RPC et du RRQ***			7 139 247	2 125 340	3 257,0 M\$	1 048,2 M\$
Prestations combinées						
• survivant/retraite (retraite à 65 ans)	1 065,00 \$	1 065,00 \$	784 945	249 750	617,9 M\$	176,7 M\$
• survivant/invalidité	1 264,59 \$	Sans objet	14 311	2 314	14,4 M\$	2,6 M\$
Total – prestations combinées***			799 256	252 064	632,3 M\$	179,3 M\$

*Toute personne âgée de moins de 70 ans travaillant à l'extérieur du Québec et recevant une prestation de retraite du RPC ou du RRQ peut verser des cotisations au RPC qui seront appliquées à la prestation après-retraite (PAR), prestation versée à vie, pleinement indexée, et qui augmentera votre revenu à la retraite. Si vous avez versé des cotisations au RPC pour la PAR, la PAR commencera à être versée l'année suivante. Si vous êtes âgé de 60 à 65 ans et que vous touchez une pension de retraite du RPC ou du RRQ, ces cotisations sont obligatoires. Si vous avez 65 ans ou plus, mais moins de 70 ans, vous pouvez choisir de cotiser ou non. Pour savoir comment arrêter les cotisations, visitez le site suivant : servicecanada.gc.ca/par.

**Si vous travaillez au Québec et que vous recevez une prestation de retraite du RPC ou du RRQ, vous pourriez cotiser au supplément de rente de retraite du RRQ. Si vous êtes admissible, le supplément de rente de retraite du RRQ sera versée automatiquement l'année suivante. Le nombre et les montants versés sont inclus dans la prestation de retraite.

***Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Montants des prestations d'invalidité et de survivant

	Montant uniforme	Partie liée aux gains	Total
RPC, prestations d'invalidité	465,84 \$	798,75 \$	1 264,59 \$
RPC, prestations de survivant – moins de 65 ans	181,75 \$	399,38 \$	581,13 \$
RRQ, prestations d'invalidité	465,81 \$	798,75 \$	1 264,56 \$

Note 1 – Détail des prestations du RRQ

RRQ, prestations de survivant – moins de 45 ans			
• non invalide, sans enfant	119,30 \$	399,38 \$	518,68 \$
• non invalide, avec enfant	432,51 \$	399,38 \$	831,89 \$
• invalide	465,81 \$	399,38 \$	865,19 \$
RRQ, prestations de survivant – 45 à 64 ans	465,81 \$	399,38 \$	865,19 \$

Calcul du montant maximal mensuel des nouvelles prestations du RPC

Retraite :	25 % du 1/12 de la moyenne du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) des cinq dernières années
Invalidité :	(prestation de retraite x 0,75) + montant uniforme (465,84 \$)
Survivant :	<ul style="list-style-type: none"> • moins de 65 ans : (prestation de retraite x 0,375) + montant uniforme (181,75 \$) • 65 ans et plus : prestation de retraite x 0,60
Après - Retraite :	1/40 de la prestation retraite

Régime de pensions du Canada – Sécurité de la vieillesse

Rapport trimestriel des montants mensuels et données connexes d'avril à juin 2015

Sécurité de la vieillesse (SV)

Type de prestations	Avril à juin 2015			Janvier 2015	
	Montant maximal ¹	Revenu annuel limite ²	Revenu annuel limite pour les prestations complémentaires ²	Nombre de prestations	Montant versé
Pension de la Sécurité de la vieillesse ³	563,74 \$	Sans objet		5 530 420	2 943,4 M\$
Supplément de revenu garanti (SRG)					
• Célibataire	764,40 \$	17 088 \$	4 544 \$	1 053 585	546,9 M\$
• Époux/conjoint de fait d'une personne qui :					
• ne reçoit pas de pension de la SV	764,40 \$	40 944 \$	9 088 \$	82 594	42,4 M\$
• reçoit une pension de la SV	506,86 \$	22 560 \$	7 552 \$	563 334	189,5 M\$
• reçoit l'Allocation	506,86 \$	40 944 \$	7 552 \$	55 244	24,0 M\$
Total – SRG⁴				1 754 757	802,8 M\$
Allocation	1 070,60 \$	31 584 \$	7 552 \$	55 239	25,2 M\$
Allocation au survivant	1 198,58 \$	23 016 \$	4 544 \$	24 072	15,9 M\$
Total – Allocation et Allocation au survivant⁴				79 311	41,0 M\$

¹ Le montant maximal inclut les prestations complémentaires au SRG et aux Allocations. Pour plus de renseignements, consultez le site Internet de Service Canada au www.servicecanada.gc.ca/aines.

² Les revenus annuels limites n'incluent pas la pension de la SV et les premiers 3 500 \$ de revenus d'emploi.

³ Le niveau de remboursement de la pension de la SV en 2015 se situe entre 72 809 \$ et 117 909 \$.

⁴ Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

SV – Dépenses prévues en 2015-2016

SV	SRG	Allocations	Total
34 921 M\$	10 606 M\$	546 M\$	46 072 M\$

RPC et RRQ – Autres statistiques

	RPC	RRQ
Maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) (2015)	53 600,00 \$	53 600,00 \$
Exemption de base annuelle (2015)	3 500,00 \$	3 500,00 \$
Cotisation maximale des employés/employeurs	(4,95 %) 2 479,95 \$	(5,250 %) 2 630,25 \$
Cotisation maximale des travailleurs autonomes	(9,9 %) 4 959,90 \$	(10,50 %) 5 260,50 \$
Solde du compte (mars 2014)	223 042 M\$	40 089 M\$
Cotisations (2013-2014)	43 181 M\$	12 323 M\$
Nombre de cotisants (2012)	13,2 millions	(estimé) 4,0 millions
Taux d'indexation (janvier 2015)	1,8 %	1,8 %

RPC et RRQ – Dépenses prévues en 2015-2016

RPC	RRQ
41 612 M\$	13 300 M\$

Légende : M\$ = millions de dollars